

**EXTRAIT DU REGISTRE -
DES DELIBERATIONS
DE LA CAISSE DES ECOLES
DE LA COMMUNE DE CUERS**

MEMBRES ELUS	12
MEMBRES EN EXERCICE	12
PRESENTS OU REPRESENTES	7

ETAIENT PRESENTS :

ETAIENT ABSENTES :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES.

NOMENCLATURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

RECUEIL EN PREFECTURE

le 09/07/2021

[illegible]

39 DE-063-2020000418-20210750-2021_07_01-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;

VU l'instruction budgétaire M14 ;

CONSIDERANT la délibération n°2020/07/04 du 30 juillet 2020 approuvant le budget primitif 2020 ;

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

M. LE PRESIDENT, RAPPORTEUR propose à l'assemblée d'approuver le compte de gestion 2020 de la Caisse des Ecoles présenté par la Trésorière de Cuers.

**ENTENDU L'EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

PAR 7 VOIX POUR (Mme MOUTTET, Mme LEROY, Mme LUCIANI, Mme SINTES, Mme PAPPA, M. CHASSIN, Mme SUZAN),

APPROUVE le COMPTE DE GESTION 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES présenté par la Trésorière de Cuers.

AINSI DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

responsable de l'exécution du présent acte, qui par le représentant de l'Etat le 23/07/2021 et publié ou notifié le 08/07/2021
Le Maire

Le Président
de la Caisse des Ecoles,

Bernard MOUTTET

